

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'UNCA
VENDREDI 14 JUIN 2019 A DEAUVILLE
« Les nouvelles mutations des Carpa »
RAPPORT D'ACTIVITÉ - 2018
PRÉSENTÉ PAR OLIVIER D. PAULET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**



© Photographie Laura Jacques

Mes chers confrères,
Mesdames, messieurs,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité de notre association pour l'exercice 2018.

Seconde année du mandat du président Jean-Christophe Barjon, l'année 2018 a été particulièrement soutenue en actions et prise de décisions au profit des Carpa, des ordres, des autres organismes de notre profession, de la chancellerie et bien entendu, notre absolue finalité, pour l'exercice professionnel de nos confrères :

- le déploiement du logiciel BoL auprès des barreaux de province a continué
- la mise en place des travaux préparatoires du futur logiciel e-Mdf conjointement avec la Carpa de Paris
- les discussions avec BarOtech pour les interconnexions avec BoL
- la mise en œuvre et la mise en conformité avec le Règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD)
- la mise en ligne du site www.carpafrance
- la prise de décision de la refonte du site de l'Unca que nous avons inauguré ce matin
- la prise de décision de la réalisation d'un portail qui permettra le traitement dématérialisé des bordereaux de mouvements depuis les cabinets d'avocats, dont la mise en exploitation est prévue pour le mois d'octobre 2019 et donc des gains de productivité dans les Carpa

- la réflexion en vue de la transposition de la 5^{ème} directive de lutte contre le blanchiment à l'horizon de janvier 2020 et l'organisation de notre colloque le 24 mai 2018, avec la Carpa de Paris autour du thème « *La sécurité économique et la régulation des manèges de fonds par les avocats* » qui a réuni plus de 300 professionnels du droit et qui a permis une analyse comparée de cette problématique avec les représentants des institutions européennes et des confrères des barreaux d'Europe
- la mise en place d'un service à destination des Carpa pour mutualiser les moyens d'aide au contrôle LCB-FT depuis juillet 2018
- la mise en place d'un service d'analyse de premier niveau des placements financiers par un conseil financier
- la mise à disposition du domaine « carpafrance » pour créer des adresses électroniques fiables
- la tenue de notre assemblée générale à Paris le 29 juin 2018 qui a vu le renouvellement d'une partie de nos administrateurs

Je tiens à ce sujet à remercier au nom de l'Unca les administrateurs suivants dont le mandat est arrivé à son terme :

- Pierre Henry Michaud,
- Jean-Guy Lévy,
- Yann Villatte.

Et les nouveaux administrateurs qui ont pris leur fonction au 1^{er} janvier dernier :

- Patrick Delahay,
- François Drageon,
- Alexis Éveillard,
- Hervé Tomaschewski.

L'année 2018 a connu son lot de modifications législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui ont impacté les activités des Carpa.

Ainsi, par décision du Conseil d'État du 14 juin 2018, le décret du 27 décembre 2016 en matière de règlement des missions de divorce judiciaire a été partiellement annulé, sans effet rétroactif et par le décret du 4 juin 2018, un nouveau barème a été introduit mettant fin à la fameuse demi-unité de valeur.

Les services de l'Unca se sont investis pour réagir au plus tôt auprès des Carpa, garantissant ainsi des règlements rapidement pour nos confrères pour les missions concernées.

Les dispositions de nos statuts m'obligeant à vous soumettre l'activité de l'année écoulée, je me propose donc de vous dresser un éventail large des activités de notre association.

J'y intègre des éléments permettant de satisfaire à la loi relative à l'économie sociale et solidaire (Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 - article 3).

125 Carpa sont adhérentes de l'Unca pour 164 barreaux, soit 13 Carpa communes à 52 barreaux, qui représentent plus de 15.000 avocats.

D'autres réflexions en termes de regroupement sont en cours, notamment dans le Grand-Est et dans le Sud-Ouest et nous accompagnons bien volontiers les Carpa qui nous sollicitent.

1. GOUVERNANCE

Les dispositions de la loi du 31 juillet 2014 dite « Loi de l'Economie Sociale et Solidaire », nous imposent de présenter les informations de notre association quant aux bonnes pratiques présentes dans l'entreprise et portant sur :

- La gouvernance,
- La stratégie de l'entreprise,
- La territorialisation de l'activité économique,
- La politique salariale et l'exemplarité sociale de l'entreprise

Le conseil d'administration de l'Unca est composé de 8 membres de droit et de 29 membres élus ou désignés, soit 18 de nos confrères représentant les Carpa du collège national dont 9 sont élus par toutes les Carpa, 9 sont élus au titre des 9 circonscriptions régionales et 11 membres représentant la Carpa de Paris dont le secrétaire général et le trésorier. Les 29 membres élus ou désignés sont composés de 22 hommes et 7 femmes.

Je tiens à vous rappeler que le comité exécutif avait été désigné au terme du conseil d'administration du 13 janvier 2017, sous la présidence de Jean-Christophe Barjon, sans changement en 2018 :

- Pierre-Henry Michaud, vice-président du collège national
- Antoine Diesbecq, vice-président du collège parisien
- Arnaud de La Brunière, trésorier
- Sylvie Amiel, secrétaire générale adjointe
- Didier Chambeau, trésorier adjoint
- Olivier Paulet, secrétaire général.

Au terme du conseil d'administration du 7 décembre 2018, notre confrère Arnaud de La Brunière a été élu président de l'Unca pour les exercices 2019-2020.

Depuis notre dernière assemblée générale :

- le comité exécutif s'est réuni 10 fois,
- le conseil d'administration 6 fois.

Consciente du besoin de proximité, l'Unca a organisé des réunions régionales qui ont toutes rencontré un vif succès, à :

- Douai, le 29 novembre 2018
- Strasbourg, le 14 décembre 2018
- Nantes, le 26 avril 2019.

En outre, l'Unca a organisé deux formations autour du RGPD, sur :

- Paris les 29 septembre 2018
- Béthune le 28 novembre 2018,
- ainsi qu'une formation spécifique pour les nouveaux présidents et administrateurs de Carpa, le 28 septembre 2018.

Deux sessions de formation ont été coorganisées à Paris avec la Conférence des bâtonniers, pour le personnel des Ordres sur « *La gestion du Tableau de l'Ordre : Textes applicables et la mise en œuvre par le personnel des Ordres d'avocats – Barreau on line* », les 15 et 16 novembre 2018 ainsi que les 21 et 22 mars 2019 ; une prochaine formation se tiendra les 4 et 5 juillet prochain.

Il convient de rendre hommage aux cinq collaboratrices du secrétariat qui organisent ces réunions et font en sorte que les outils de communication soient à jour et efficaces.

2. ORGANISATION FONCTIONNELLE

S'agissant de l'organigramme fonctionnel de l'Unca, il se compose de 24 collaborateurs et de 2 alternants.

- 12 femmes, 14 hommes ; 7 exercent en télétravail.
- 18 cadres, 4 assimilés-cadres, 2 employés, 2 alternants.

La politique d'embauche tend à préserver un équilibre général tout en prenant en compte la pyramide des âges.

Les collaborateurs de l'Unca bénéficient d'un programme actif de formation.

L'Unca est organisée en trois pôles :

- Le secrétariat, les relations humaines et la comptabilité
- Le département assistance et formation
- Le département développements informatiques

Ces deux départements composent l'Uncub^ateur.

3. SUJETS D'ACTUALITE

a. Rétribution des interventions des avocats au titre de l'aide juridique

L'Unca a été auditionnée par la Commission des Lois de l'Assemblée nationale le 4 octobre 2018 et a participé activement, avec le ministère de la Justice, le SIAJ (Système d'information de l'aide juridictionnelle) et la DITP (Direction interministérielle de la transformation publique) aux réunions sur le projet de dématérialisation de l'aide juridictionnelle.

L'Unca participe également en tant que membres experts et invités aux réunions de la commission accès au droit du Conseil national des barreaux.

Un de nos administrateurs est également présent au Cnaj.

b. Financement de l'aide juridictionnelle et des autres aides à l'intervention de l'avocat

La loi de finances 2015 avait créé les Recettes extrabudgétaires (Rebaj) après la suppression du timbre de 35 euros.

Une convention de gestion avait été signée entre le Conseil national des barreaux et l'Unca, homologuée par le garde des Sceaux le 29 juillet 2015 et fixait les répartitions de dépenses et les modalités de gestion.

Une seconde convention a été signée le 24 mai 2017, agréée par le garde des Sceaux le 12 juillet 2017, en vue de remédier aux modalités de reversement prévues aux Carpa, incompatibles avec les versements effectués par le Conseil national des barreaux.

Sur l'exercice 2018, trois versements sont intervenus au titre des Rebaj pour un total de 83.000.066 euros.

4. DEPARTEMENT DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES, MAITRISE D'OUVRAGE, INFRASTRUCTURE & RESEAUX

Le département informatique, infrastructure et réseau est composé de 11 collaborateurs.

- Outre les versions de BoL qui ont été déployées, la ligne Tronc commun et ses logiciels associés (AJ et aides associées, maniements de fonds, séquestres, formation continue) a été maintenue en condition opérationnelle.
- Pour pallier la fin des lignes RTC, les Carpa ont été invitées à migrer en SFTP (accès internet) avec un niveau de sécurité adapté.
- Une montée en version a été réalisée pour le VPN qui permet d'accéder à BoL.
- Les travaux préparatoires à la digitalisation des logiciels ont été menés.

Je vous propose un focus sur quelques actions :

a. Déploiement de barreau on line

Le déploiement de barreau on line a continué. A ce jour, 150 Ordres en sont équipés. et à ce titre on peut rendre hommage aux équipes du département développements et du département assistance qui ont encore beaucoup œuvré pour cela.

L'Unca a travaillé avec la Conférence des bâtonniers que nous tenons à remercier ici, de même qu'avec les Ordres d'avocats pour que la profession, dans son ensemble, puisse profiter d'un logiciel moderne adapté aux exigences du XXI^{ème} siècle.

BoL permet ainsi aux barreaux, pour la première fois dans leur histoire, quelle que soit leur taille et leur structure, de disposer d'un outil numérique et respectueux des textes pour gérer le Tableau et les séances de leur conseil de l'Ordre. Ce qui est indispensable dès lors qu'il s'agit d'un logiciel connecté qui communique avec l'extérieur.

Ce logiciel entièrement créé par l'Unca fait partie du patrimoine applicatif qui appartient à la profession, sans dépendre à ce titre d'un quelconque prestataire.

Le déploiement de cette version-socle a été initié avec un accompagnement personnalisé pour chaque barreau pour permettre une qualité de données exemplaires. Certes cela a nécessité un investissement en temps, mais nous nous étions engagés vis-à-vis du Conseil national des barreaux et de la

Chancellerie que les données qui servent à authentifier nos confrères et leur cabinet d'exercice soient exemplaires.

A ce titre, dans le cadre de ses activités, pour alimenter le système d'information de la profession, l'Unca est mandataire à plusieurs titres des barreaux, qu'il s'agisse :

- pour le CNB, du RPVA
- pour la Chancellerie, via le CNB, du RPVJ et de la TNA
- pour la SCB/ LPA, des assurances NRF et RCP ainsi que de la prévoyance pour la Conférence des bâtonniers, de la carte professionnelle
- pour Praeferentia, des données d'annuaire
- différents annuaires présents sur le site du Conseil national des barreaux, accessibles depuis le site www.justice.fr ou encore sur le site e-justice du Ccbe
- sans oublier les données que l'Unca traite pour le ministère de la Justice au titre de l'aide juridictionnelle ou des autres aides à l'intervention de l'avocat.

Cet aspect méconnu de l'Unca, à savoir les questions d'infrastructure, est pourtant primordial pour notre profession et l'exercice professionnel de nos confrères.

L'Unca assure le bon aiguillage des données tous les jours auprès des organismes et ce, sans discontinuité de service.

C'est d'ailleurs pour assurer cette bonne organisation que BoL a notamment été conçu avec autant de précision.

Toute information injectée dans le SI de la profession doit être conforme aux textes – complexes – qui régissent notre profession, mais aussi à l'état d'exercice de chaque confrère ; les impacts en termes de responsabilité sont on l'imagine très importants.

C'est un travail qui revient aux équipes de la DSI avec le soutien du département assistance, nous devons les en remercier.

b. BarOtech – Point sur les réunions

L'Unca a assuré de nombreuses réunions de travail avec le GIE BarOtech tout au long de l'année pour assurer des modalités techniques des échanges entre BoL et BarOtech.

Le compte rendu établi conjointement par l'Unca et BarOtech présente sur une trentaine de pages les interactions entre BarOtech et BoL.

Il est souligné que les échanges avec BarOtech sont constructifs et que les équipes travaillent actuellement à ces interfaces.

c. Logiciel LdesO (ex-Cliordre)

A la demande de la Conférence des bâtonniers et de très nombreux barreaux, l'Unca a procédé à une prolongation de la maintenance du logiciel LdesO sur l'exercice 2019.

Pour mémoire, ce logiciel Cliordre, a été repris par l'Unca à compter du 1^{er} janvier 2013, le prestataire qui en assurait la charge ayant informé les Ordres début 2012 d'une fin de maintenance au 31 décembre de cette même année.

C'est à la demande des 50 Ordres alors équipés et de la Conférence des bâtonniers que l'Unca a accepté d'en assurer la maintenance et le maintien en condition opérationnelle jusqu'au 31 décembre 2016.

Une première demande de prorogation sur 2017 et 2018 nous a été demandée, ce que le conseil d'administration a accepté.

Ainsi, en 2018, 49 l'ont exploité et 46 barreaux ont souhaité que la maintenance corrective soit reconduite en 2019, ce que le conseil d'administration a une nouvelle fois accepté.

La cinquième édition du logiciel LdesO a été déployée en 2018 auprès des Ordres d'avocats qui ont souscrit au contrat de maintenance.

L'édition 2018 de LdesO comporte plus 56 évolutions avec comme principaux objectifs :

- Environnement d'exploitation : compatibilité avec les systèmes d'exploitation Microsoft en 64 bits
- Fusion et publipostage ; compatibilité avec toutes les versions « Office » diffusées par Microsoft
- Pluralité d'exercice ; dépassement des limites « Cliordre » jusqu'à trois par avocat
- Synchronisation des annuaires avec BoL : synchronisation différentielle.

Sur 2018, les 351 utilisateurs ont adressé 450 saisines qui se décomposent en 3 catégories principales :

- l'assistance aux utilisateurs pour la mise en conformité des données ordinales dans l'objectif d'initialiser barreau on line (bol).
- la mise en service d'une fonction de synchronisation des annuaires BoL vers LdesO ; configuration, formation des utilisateurs et sensibilisation sur la nécessité de synchroniser très régulièrement les annuaires de l'Ordre depuis BoL.
- l'accompagnement des prestataires informatiques lors du renouvellement des infrastructures des Ordres d'avocats afin de sécuriser les opérations de transfert des bases de données LdesO et par là même veiller à l'efficience de LdesO sur les nouveaux postes de travail.

5. DEPARTEMENT ASSISTANCE

Le département assistance de l'Unca est composé de 7 collaborateurs.

Parmi les travaux réalisés par ce département en 2018, on peut citer notamment :

- les contrôles de gestion des fonds d'État
- les formations
- le support technique et d'assistance aux Ordres et Carpa
- la production des statistiques notamment pour les managements de fonds et l'aide juridictionnelle.

Les travaux que j'ai cités plus avant au titre des développements sont aussi le fruit de l'action des collaborateurs du département assistance, notamment pour la recette et toute la documentation ; je ne les reprends pas ici.

6. DEPARTEMENT FORMATION

Le département formation est rattaché au département assistance.

L'Unca est reconnue comme organisme de formation enregistrée auprès de la préfecture et de Data-Dock, mais aussi auprès du Conseil national des barreaux pour les formations dispensées aux avocats.

Sur 2018, le département assistance a dispensé 854 heures de formation aux personnels des Ordres et aux Carpa sur les logiciels et les textes. Ces formations ont été dispensées au siège de l'Unca, dans les barreaux, en individuel ou en groupe, notamment à Paris pour ce qui concerne de celles organisées avec la Conférence des bâtonniers.

7. GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DES CARPA

Les banques de flux par barreaux :

- 61 du groupe Cic
- 32 du groupe Banque Populaire
- 30 du groupe Crédit du Nord
- 11 de la Société Générale (hors groupe Crédit du Nord)
- 10 de Bnp-Paribas
- 6 du groupe Crédit Agricole
- 6 d'un Crédit Mutuel
- 4 de la Caisse d'Épargne
- 1 d'Hsbc
- 1 d'un Crédit Municipal
- 1 de la Caisse des Dépôts et Consignations
- 1 de la Banque Française Commerciale de l'Océan Indien

Pour évoquer les problématiques des Carpa en lien avec le réseau bancaire, l'Unca est en contact avec les représentants de la Fédération bancaire française.

Elle a également travaillé avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes à la refonte de la norme applicable aux commissaires aux comptes en matière d'aide juridictionnelle. Toutefois, ces réflexions ont été suspendues compte tenu du travail de simplification mené avec le Sadjav sur les états liquidatifs.

Après avoir modifié son bulletin d'information financière, devenu bimestriel depuis 2016, l'Unca a entrepris la mise en place d'un service d'assistance financière de premier niveau en passant un appel d'offres auprès des spécialistes du secteur.

La société Hexagone Conseil a été retenue et permet ainsi à l'Unca d'offrir un conseil financier de premier niveau aux Carpa qui en font la demande et vous êtes déjà nombreux à l'utiliser.

J'aurais pu être plus long, mais j'ai décidé cette année de faire court.

J'aurais pu évoquer les dizaines de milliers de courriels reçus dans l'année. Les demandes d'assistance ponctuelles qui nécessitent notre déplacement, les rapports, les notes de travail, la documentation, bref tout ce qui fait que l'Unca vous rend service au quotidien dans l'exercice de vos fonctions, et je le redis avec la finalité de permettre à nos confrères d'exercer au quotidien, mais tout cela, vous le saviez déjà.

Je vous remercie de votre attention et donne la parole à notre trésorier.

Olivier D. PAULET
Secrétaire général